

## REGLEMENT - JEU CONCOURS

« A GAGNER 2 bouteilles sous étui de la Cuvée D »

Entre le 03 et le 14 Avril 2019

### Préambule :

Le jeu concours consiste au tirage au sort d'un gagnant ayant répondu à un quizz organisé sur Facebook et ayant répondu correctement.

### ARTICLE 1. Dénomination sociale

Dans le cadre d'une animation commerciale, la Société IKADIA est représentée par ses représentants légaux Mme Marie-Alix Dornel et Mr Olivier Bernardi, et la société CHAMPAGNE DEVAUX est représentée par son représentant légal Mr Laurent Gillet.

### ARTICLE 2. Qualité pour participer au jeu

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure [et résidant en France Métropolitaine], à l'exception de toutes personnes ayant collaboré à la conception ou à la réalisation de ce jeu concours.

### ARTICLE 3. Durée - Lieu

Le jeu concours se déroulera du 03 Avril 2019 au 14 Avril 2019 sur Facebook.

Une publication publique sera effective à partir du 03 Avril 2019, et mentionnera le lien de participation du jeu concours, et ce jusqu'au 14 Avril 2019.

Il sera procédé à un tirage au sort le 15 Avril 2019 à 9h30.

L'annonce du gagnant se fera par courriel, le jour même, via les coordonnées indiquées par le participant dans son formulaire de participation.

Les gagnants recevront leurs lots dans le délai d'un mois soit avant le 14 Mai 2019.

Il n'y aura pas de second tirage au sort.

### ARTICLE 4. Principes et modalités du jeu concours

Le jeu concours consiste à répondre à une question, remplir ses coordonnées sur le formulaire de participation et s'abonner à la page professionnelle Facebook, des entreprises organisatrices.

Il consiste en outre en un tirage au sort unique le 15 Avril 2019 parmi les bulletins de participation gagnants déposés gratuitement par toute personne apte à concourir selon les conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

### ARTICLE 5. Sélection

Le bulletin de participation sera tiré au sort parmi les bonnes réponses dans les conditions de l'article 3 ci-dessus.

Pour être gagnant, le bulletin devra être complété et mentionner au minimum le nom, le prénom, et l'adresse électronique du candidat. Il devra également respecter les conditions de participation mentionnées dans l'Article 4.

Le jeu consistant à répondre à une question unique, devra contenir la bonne réponse pour pouvoir prétendre au tirage au sort.

Tout bulletin qui ne comporterait pas toutes les mentions prescrites ou qui contreviendrait au présent règlement sera considéré comme non valable.

Le tirage au sort sera par nature aléatoire.

### ARTICLE 6. Dotation

Le gagnant recevra une bouteille de champagne Cuvée D sous étui.

#### ARTICLE 7. Attribution de la dotation

Le lot remis au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### ARTICLE 8. Informatique et libertés

Conformément au Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant.

Pour plus d'informations sur les mentions légales et la politique de protection des données personnelles de la société IKADIA et CHAMPAGNE DEVAUX, merci de consulter les liens ci-dessous :

<https://www.ikadia.fr/politique-de-confidentialite/>

<https://boutique.champagne-devaux.fr/content/2-mentions-legales>

#### ARTICLE 9. Acceptation

Du seul fait de leur participation au jeu concours, les participants acceptent le présent règlement dans toutes ses conditions.

Le présent règlement pourra être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ikadia.fr/jeu-concours/>

Il pourra être adressé par voie numérique, gratuitement à toute personne qui en ferait la demande auprès du Studio Ikadia, jusqu'au 15 Avril 2019.

#### ARTICLE 10. Réclamations

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier recommandé avec demande d'avis de réception dans les quinze jours suivant la désignation du gagnant à :

Studio Ikadia

27 rue des Quinze Vingts

10000 TROYES